

## Comment obtenir sa licence « Compétition » 2017

A partir de cette année la FFV a pris de nouvelles disposition en ce qui concerne la délivrance des licences : 3 niveaux différents pour le même prix mais surtout une estampille « compétition » obligatoire sur sa licence pour pouvoir participer à une régate.

Obtenir cette mention nécessite de retourner à la FFV un certificat médical de non contre indication. Comment faire ?

Comme les années précédentes vous avez donné votre adresse mail vous avez reçu (ou vous recevrez) dès la prise de votre licence 2017, automatiquement, un courriel indiquant votre identifiant à l'Espace licencié.

- faire un scan ou une photo du coté de votre licence 2016 où se trouve le cachet médical de votre médecin et sauvegarder dans votre ordinateur,
- se rendre à votre espace licencié personnel, <http://licencie.ffvoile.fr>

Pour vous identifier en tant que :

- LICENCIE, entrez votre numéro de licence (avec les 0 à gauche s'il y en a)
- DIRIGEANT (ou personne habilitée), entrez votre code utilisateur (Ex : C56022)

Identifiant

\* identifiant = votre numero personnel de licence,

Mot de passe

<<

Connexion

Mot de passe oublié

- votre mot de passe ou la procédure « mot de passe oublié » pour le récupérer.
- Vous arrivez là :

[Infos persos](#) [Justificatif de licence](#) [Certificat Medical](#) [Garanties d'assurance](#) [Avantages licenciés](#)

- un clic sur « [Certificat Médical](#) » vous permet d'accéder là :

Charger un certificat médical

**Attention : ce certificat médical doit être postérieur au 01/01/2016.** (Télécharger le modèle de certificat médical)

Parcourir...

Aucun fichier sélectionné.

Transmettre

- un clic sur « parcourir » vous permet d'aller chercher dans votre ordinateur le scan ou la photo de votre licence 2016 précédemment sauvegardé,
- un clic sur transmettre de l'envoyer à la FFV,
- un clic sur « justificatif de licence » et vous l'avez au format PDF , autenticifiée